

Envoi : 12/06/2017

Réception par le Préfet : 12/06/2017

Publication : 16/06/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-6-4-1

Séance du vendredi 9 juin 2017

**COMMUNAUTÉ PSYCHIATRIQUE DE TERRITOIRE PRÉFIGURATRICE DU
HAUT-RHIN**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT : M. HABIG

EXCUSES : M. DELMOND, Mmes HELDERLE, MILLION

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- VU le décret n° 2016-1445 du 26 octobre 2016 relatif aux communautés psychiatriques de territoire,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'avis favorable de la 4ème Commission « Solidarité et Autonomie » du 28 avril 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Il est décidé :

- de prendre acte d'être associé à la démarche initiée par les quatre établissements de santé de service public hospitalier haut-rhinois exerçant une activité de psychiatrie,
- et
- d'autoriser le Président à signer la convention ci-jointe relative à la Communauté psychiatrique de territoire préfiguratrice du Haut-Rhin et tout autre document relatif à la création de cette communauté.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité